

LA CULTURE DE LA FORMATION CONTINUE ET LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Mémoire de la Télé-université sur le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue

Télé-université
Québec

Septembre 2001

« La vraie patrie de l'orateur est l'action », soutenait Démosthène. Aussi faut-il se réjouir de ce que le gouvernement du Québec, dans son projet de politique de l'éducation des adultes, une fois la Déclaration de Hambourg¹ évoquée et les grands principes de la formation continue rappelés, indique nettement son intention de passer à l'action. Dernier chantier issu du grand exercice social lancé, en 1995, à l'occasion des États généraux sur l'éducation, notre réflexion collective sur la « culture de la formation continue » arrive à son terme naturel : l'action.

On ne se surprendra pas que la Télé-université, qui a participé activement à cet effort de réflexion, notamment en commentant le premier jet de la politique gouvernementale, en octobre 1998², et en tenant sa place au sein des organismes impliqués en formation continue, comme l'ACDEAULF, le CLIFAD, le REFAD, l'ACED et le CQFD³, tienne aujourd'hui à manifester son appui total aux quatre grandes orientations « mobilisatrices » proposées par le gouvernement. Il faut, en effet, rehausser le niveau de compétence des adultes, assurer à tous une formation de base, reconnaître et valoriser les compétences acquises et, enfin, lever les obstacles, si nombreux encore, à l'accessibilité. Comme le notent à juste titre les ministres responsables de la politique d'éducation des adultes, ces ambitieuses orientations appellent à une stratégie collective et au rassemblement de tous les efforts : nous le disons clairement, la Télé-université sera au rendez-vous.

Trente ans d'action en éducation des adultes

Vouée essentiellement, depuis sa création, il y a presque trente ans, à l'éducation universitaire des adultes, la Télé-université a accueilli plus de 200 000 étudiants et étudiantes. Chaque année, environ 15 000 à 20 000 personnes s'inscrivent à ses cours et à ses programmes et y poursuivent leur cheminement universitaire : les trois quarts de ces étudiants sont admis aux programmes de l'établissement, que couronnent des diplômes de l'Université du Québec ; le dernier quart est composé d'étudiants venus d'autres universités québécoises pour compléter à la Télé-université une partie de leur scolarité. Ces derniers sont souvent plus jeunes que les étudiants admis aux programmes propres de la Télé-université, qui sont des adultes déjà bien engagés dans la vie professionnelle et pour qui la formation « continue » est une réalité bien concrète. Aussi, les enseignements que dispense la Télé-université ont-ils, dans la majorité des cas, un caractère nettement pratique ou, pour le dire autrement, « professionnel » : les disciplines les plus populaires sont le management, la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la finance, l'informatique et les langues vivantes.

¹ Adoptée au terme de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes de l'UNESCO, tenue à Hambourg en 1997, cette « déclaration » rappelle que l'éducation des adultes a pour but de développer l'autonomie de l'individu, sa capacité à s'adapter aux transformations culturelles et économiques de son temps, ainsi que son pouvoir de participation à la vie collective.

² *Commentaires de la Télé-université sur le projet de politique sur la formation continue du gouvernement du Québec*, octobre 1998, 7 pages.

³ L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française, le Comité de liaison de la formation à distance, le Réseau francophone de formation à distance, l'Association canadienne d'éducation à distance et le Conseil québécois de la formation à distance.

Établissement d'enseignement à distance, la Télé-université est aussi une véritable innovation sociale de par son *modus operandi*. Afin de pouvoir offrir continûment les trois cents cours de son répertoire actuel, l'institution doit faire appel à l'arsenal complet des moyens de communication modernes : aux médias traditionnels comme l'imprimé et les liens téléphoniques s'ajoutent aujourd'hui les technologies informatiques de communication comme les cd-rom et les liens Internet.

La Télé-université est, au premier chef, un établissement d'enseignement universitaire qui développe et offre ses propres programmes, sous l'égide de l'Université du Québec, mais elle est également un joueur de premier plan, au Québec et au Canada, dans la recherche sur les nouveaux moyens d'enseignement et leur implantation. Elle est aussi un éditeur de matériel d'enseignement et, enfin, un diffuseur. L'enseignement et la recherche reposent sur les épaules d'un corps réduit de professeurs, de professionnels pédagogiques et de tuteurs, auxquels est confié l'encadrement des étudiants; quant au reste de ses opérations, il repose sur environ 200 employés, répartis entre son siège social de Québec et son bureau de Montréal.

À ce rappel de ce qu'est la Télé-université, on comprendra que ses artisans se sentent concernés, non seulement par les grandes orientations du projet de politique d'éducation des adultes, mais aussi par plusieurs des mesures proposées par le gouvernement. La « culture de la formation continue » n'est pas, pour nous, un vague concept ou quelques *catchy words* mis bout à bout : c'est notre lot quotidien, nous y baignons constamment. Les adultes ne constituent pas une part marginale de nos effectifs étudiants : c'est d'abord à eux que nous nous adressons; c'est à leurs besoins de formation que nous nous efforçons de répondre; c'est aux contraintes qui leur sont propres, qu'elles soient pédagogiques, professionnelles ou familiales, que nous cherchons des accommodements. De plus, nous avons développé, par la pratique et la recherche, des modèles d'enseignement – qui impliquent souvent des technologies de pointe – adaptés à la formation des adultes. Enfin, nous avons pris l'habitude depuis longtemps de travailler en partenariat avec le milieu. Nous ne comptons plus les projets de formation réalisés avec des entreprises, des sociétés d'État, des organismes professionnels, des syndicats, des commissions scolaires et ainsi de suite : la concertation, le partenariat et le réseautage sont chez nous des vertus pratiquées depuis longtemps. Bref, nous connaissons la réalité des adultes et leurs besoins de formation, nous connaissons notre métier de formateur et nous savons toute la force de l'action concertée.

De propos délibéré, la Télé-université a choisi de commenter tout spécialement les mesures suggérées dans le projet de politique d'éducation des adultes qui touchent à son action et qui la préoccupent directement. Non pas que les questions plus générales nous semblent toutes réglées ou que nous renoncions à jouer sur la grande place le rôle qui nous revient, mais, comme nous l'évoquons plus haut, le temps de la réflexion est passé. En outre, les ministres responsables ayant choisi de solliciter, sur la vaste question de la formation à distance et de la formation en ligne, l'avis du CLIFAD et de l'ensemble des institutions d'éducation impliquées dans la formation à distance, la Télé-université fera valoir son point de vue par ce truchement.

1. Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétences des adultes : le défi d'ancrer une culture de la formation continue

Mesures destinées à favoriser la formation du personnel des petites entreprises et des travailleurs autonomes

Outre ses cours et ses programmes crédités, conduisant à des diplômes reconnus, la Télé-université offre de la formation continue, souvent taillée sur mesure, aux individus et aux petites entreprises. À travers SAVIE (Société pour l'apprentissage à vie), elle met également à la disposition des uns et des autres des instruments de diagnostic des besoins de formation et remplit, le cas échéant, un rôle d'intermédiaire entre la demande et l'offre de formation.

Mesures destinées à améliorer l'adéquation entre la formation et le marché du travail, ainsi que la capacité des établissements d'enseignement à adapter la formation offerte aux besoins régionaux de main-d'œuvre

Dans ce domaine également, SAVIE et la formation sur mesure de la Télé-université peuvent contribuer à accorder l'offre et la demande. Comme il s'agit de structures simples et légères, capables de s'appuyer sur les capacités technologiques de la Télé-université et de faire appel, le cas échéant, à des formateurs venus du monde de la pratique, elles constituent une réponse particulièrement bien adaptée à une demande caractérisée par des besoins de formation précis et ponctuels. Les programmes universitaires de la Télé-université, forcément plus « lourds » et dont l'évolution est plus lente, comme dans les autres universités, s'adressent à un autre type d'étudiant. Ils doivent néanmoins s'adapter continuellement aux besoins du marché. À ce titre, la Télé-université accueillera avec satisfaction toute mesure gouvernementale susceptible d'améliorer ses « temps de réponse » aux besoins nouveaux et le *monitoring* que les établissements d'enseignement supérieurs doivent faire d'un monde du travail en pleine évolution.

À ce propos, il faut noter que l'utilisation croissante de l'enseignement en-ligne et de technologies de communication et d'édition plus performantes facilite grandement le travail de révision et d'adaptation continues des enseignements d'un établissement comme la Télé-université. Comme toute innovation, cette utilisation comporte toutefois un coût propre et qui doit être considéré dans le financement général d'un organisme national comme la Télé-université. Celle-ci a pu compter, ces dernières années, sur l'appui de l'État, appui qui lui a permis de faire un bond en avant sur le terrain technologique. Cependant, la pression à l'innovation et à l'intégration de nouvelles technologies se maintient, et nécessite un réinvestissement continu, qui n'est pas acquis pour l'instant.

Enfin, en ce qui concerne la réponse aux besoins « régionaux » de main-d'œuvre, on reconnaîtra sans peine qu'une institution de formation à distance, dotée du don d'ubiquité comme la Télé-université, constitue un atout national. Déjà, plusieurs employeurs d'envergure et des corporations professionnelles, dont les employés ou les membres sont répartis sur tout le territoire, ont bien saisi le potentiel de la Télé-université, qui peut dispenser à un coût

standardisé, à travers tout le Québec et même au-delà, une formation non seulement reconnue, mais homogène. En matière de main-d'œuvre, chaque région du Québec a sans doute ses particularités. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe aussi des besoins identiques, qui transcendent les régions, et que, dans ce cas, la difficulté est plutôt d'offrir une formation identique et d'égale qualité à tout le public ciblé. Les pratiques et les formules d'enseignement de la Télé-université garantissent cette standardisation et la qualité du produit de formation.

Mesures destinées à faciliter l'accès à la formation à des groupes particuliers, tels les adultes handicapés et les immigrants.

La Télé-université, à cause de sa maîtrise des technologies de l'enseignement et de sa souplesse, a toujours été particulièrement ouverte aux adultes qui éprouvent des difficultés à suivre les enseignements d'établissements traditionnels. Qu'il s'agisse d'un handicap visuel, auditif ou locomoteur, l'étudiant a toujours trouvé chez nous du personnel spécialement formé pour répondre à ses besoins et lui faciliter les choses. La Télé-université est heureuse de reconnaître ici qu'elle a pu d'ailleurs bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation afin d'acquérir du matériel d'enseignement adapté aux étudiants handicapés ou afin de pouvoir traduire son matériel d'enseignement dans des protocoles à la portée de ces étudiants.

À proportion, la Télé-université accueille un contingent notable d'étudiants immigrants. Souvent déjà fortement scolarisés, ces étudiants d'un genre particulier trouvent parfois dans les enseignements de la Télé-université un moyen pratique de s'initier à la culture ambiante et à la réalité socio-économique du Québec. Plus souvent, cependant, ils recherchent chez nous une mise à jour de leurs compétences professionnelles et la reconnaissance, par une institution québécoise, de celle-ci. Enfin, l'apprentissage des langues d'usage sur le marché du travail – le français et l'anglais - constitue la troisième motivation d'importance.

2. Assurer une formation de base à tous les adultes du Québec : un défi immédiat

Mesures destinées à établir une stratégie nationale en formation de base

Établissement d'enseignement supérieur, la Télé-université a peu à voir avec la formation de base, sinon à travers la formation ou le perfectionnement du personnel enseignant ou encore à travers le partage de son expertise en matière de technologies de l'enseignement aux adultes. Cela dit, nulle question relative à des objectifs d'éducation d'une telle envergure et d'une telle importance ne peut lui être indifférente. Elle offre donc son concours à cette entreprise, aussi bien en tant que formatrice de formateurs et qu'institution de recherche en éducation.

3. Valoriser les acquis et les compétences : une action vigoureuse en faveur de la reconnaissance des apprentissages

Mesures destinées à favoriser la reconnaissance, dans les établissements d'enseignement, des acquis scolaires et professionnels

Dans ce domaine, beaucoup a été accompli déjà, mais, comme le notent d'ailleurs avec justesse les ministres responsables du projet de politique d'éducation des adultes, il y a encore du travail à abattre. En effet, nombre d'adultes ont acquis déjà un bagage impressionnant de connaissances et d'habiletés, à travers leur parcours scolaire ou l'expérience du travail. Malheureusement, cet acquis n'est pas toujours reconnu et le Québec se prive ainsi de compétences très réelles et qui font parfois cruellement défaut dans certains secteurs d'emploi. S'il arrive que l'adulte se heurte, au moment de demander la reconnaissance de certains acquis, à un corporatisme suranné ou de mauvais aloi, il arrive plus souvent encore qu'il doive affronter tout simplement l'ignorance des instances auxquelles il s'adresse : la reconnaissance des acquis est une opération délicate et pour laquelle les établissements d'enseignement ne sont pas toujours bien pourvus.

Pour introduire un peu de clarté dans cette discussion sur la reconnaissance des acquis distinguons la reconnaissance des acquis préalables à l'admission à un programme d'étude universitaire de la reconnaissance des acquis *équivalents* à des enseignements universitaires. Distinguons aussi les acquis scolaires des acquis professionnels, qu'on appelle parfois des « savoirs tacites ». Chacun de ces distinguos mérite qu'on s'y arrête, en débattant, pour donner à la discussion un tour plus concret, des pratiques de la Télé-université.

À la Télé-université, qui est fidèle en la matière aux pratiques de l'Université du Québec, les portes sont largement ouvertes aux étudiants adultes, y compris à ceux d'entre eux qui n'ont pas eu un parcours scolaire traditionnel. À défaut de titres scolaires, le candidat adulte peut presque toujours faire valoir son expérience professionnelle et ainsi obtenir d'être admis, si l'on juge que celle-ci équivaut à ceux-là, bien entendu. Dans certains cas, un candidat pourra même faire la démonstration qu'il possède les acquis nécessaires en se soumettant à des examens ou en présentant sa cause lors d'une entrevue. Dans d'autres cas, les étudiants pourront être admis au terme d'une propédeutique leur permettant de se mettre au niveau souhaité. Bref, la reconnaissance des acquis préalables à des études universitaires ne pose habituellement pas de problème, qu'il s'agisse de titres scolaires inhabituels ou incomplets ou d'expérience professionnelle.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle donnée pour *équivalente* à des enseignements universitaires est passablement plus complexe. Si le monde universitaire est généralement prêt à reconnaître que l'expérience peut valoir la formation reçue « en classe » et qu'un étudiant qui maîtrise une matière ne devrait pas avoir à la reprendre, les choses achoppent souvent sur la difficulté de bien mesurer, justement, l'étendue et la profondeur de ces connaissances et de ces habiletés nées de l'expérience. En théorie, tout le monde s'accorde, mais la pratique est complexe.

Quelques solutions, nées de la nécessité d'accorder les principes à la réalité, ont émergé. Par exemple, dans le cadre du Programme universitaire des forces canadiennes, qui amène la Télé-université à accueillir dans ses cours et programmes le personnel des Forces armées, les familles des militaires et le personnel du ministère de la Défense nationale, un coordonnateur de la Télé-université, familier avec la chose militaire, analyse le dossier des étudiants et, en fonction du grade et de l'expérience militaire, peut recommander la reconnaissance de certains acquis : l'étudiant se trouve alors dispensé de suivre certains cours inutilement. Des arrangements similaires ont été conclus entre la Télé-université et des employeurs – qui offrent souvent de la formation de haut niveau à leur personnel – ou encore avec des corporations professionnelles, par exemple, lorsque celles-ci valident déjà, au moyen d'examens, les connaissances de leurs membres. Enfin, la Télé-université s'est associée à d'autres établissements québécois et canadiens d'enseignement supérieur ou à des associations d'éducation afin de standardiser ses pratiques en matière de reconnaissance d'acquis d'expérience. À titre d'exemple, la Télé-université fait partie d'un consortium d'universités canadiennes, la *Canadian Virtual University-Université canadienne virtuelle*, et s'est ainsi engagée à appliquer, en matière de reconnaissance d'acquis expérimentiels, les normes qui seront collectivement développées par le consortium.

Le lecteur attentif aura remarqué que toutes ces expériences ont en commun d'impliquer des groupes d'individus partageant des expériences similaires (*i.e.* les militaires, les membres d'une même corporation, les employés d'une même entreprise) et un interlocuteur institutionnel unique (l'employeur ou la corporation professionnelle), qui est à même d'aider la Télé-université à documenter la valeur des acquis d'expérience. Un individu seul n'a pas de tels recours, malheureusement, et aucune université n'a présentement les moyens d'analyser, à la pièce, les curriculum : c'est là que les meilleures intentions tournent court.

Que peut-on faire?

Déjà en 1998, dans le cadre de la consultation sur le précédent projet de politique d'éducation des adultes, la Télé-université proposait au ministère de créer un mécanisme d'analyse et d'accréditation des acquis extrascolaires, mécanismes qui pourrait développer et appliquer ses propres instruments d'évaluation à l'abri des intérêts sectoriels. Une alternative serait de doter les établissements d'enseignement supérieur, individuellement ou collectivement, d'un tel mécanisme. Dans le contexte d'un parcours individuel, où la personne recherche satisfaction à des besoins ou des intérêts de développement personnel, le diplôme est souvent vu comme une marque de reconnaissance sociale. Il est important, dans ce cas, de lui offrir l'aide nécessaire pour se constituer un portfolio décrivant connaissances et compétences acquises, le portfolio pouvant servir de référence à une attestation formelle de ses compétences. Dans tous les cas, il nous apparaît nécessaire de favoriser le développement à grande échelle d'examens, de tests, de fiches descriptives et autres instruments appropriés pour mesurer les compétences extrascolaires acquises, notamment lorsque la démarche de la personne s'inscrit dans le cadre d'un retour aux études, d'une réorientation de carrière ou d'une recherche de mobilité professionnelle.

Les universités sont déjà intellectuellement bien équipées pour aider les étudiants à constituer des portfolios et pour procéder aux analyses conséquentes. Toutefois, aucune n'est présentement

en mesure d'offrir un tel service sur une grande échelle. C'est là un goulot d'étranglement, en matière de formation continue, que l'État serait bien avisé de desserrer.

Cette discussion de la problématique de la reconnaissance des acquis scolaires et des « savoirs tacites » ne serait pas complète si nous taisions le problème aigu de la reconnaissance des cours et des programmes entre les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes. C'est là une pierre dans le jardin des universités et des collèges, il faut l'admettre. Trop souvent encore, un étudiant éprouve des difficultés injustifiables à obtenir la reconnaissance de cours suivis et réussis dans un autre établissement : un élitisme dévoyé ou l'inertie des administrations universitaires, quand ce n'est pas tout simplement des considérations mercantiles, conduisent les établissements à refuser des demandes parfaitement justifiées. Et les étudiants des établissements qui offrent des enseignements à distance ou en ligne essuyent plus que leur part de ces rebuffades. Il faut que cela cesse, dans l'intérêt des étudiants eux-mêmes. Aussi, la Télé-université invite-t-elle les établissements du Québec à se doter d'un mécanisme commun qui faciliterait la reconnaissance des acquis universitaires.

4. Lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance : une stratégie collective de mise en œuvre

Mesures destinées à améliorer la formation des enseignants en éducation des adultes

Beaucoup des enseignants oeuvrant en éducation des adultes disposent déjà d'une solide formation disciplinaire et andragogique. Néanmoins, un trop grand nombre d'entre eux, venus à l'éducation des adultes par des voies inhabituelles, manquent de préparation à ce métier : c'est souvent le cas des enseignants de la formation professionnelle embauchés à taux horaires par les commissions scolaires. C'est encore plus vrai des formateurs d'adultes qui travaillent dans les entreprises ou dans des organismes communautaires. Pourtant, les connaissances professionnelles et le dévouement ne suffisent pas à faire un bon enseignant. Aussi le ministère de l'Éducation a-t-il raison de se préoccuper de la formation des enseignants aux adultes en matière d'andragogie.

Populaires au début des années 90, les programmes en andragogie offerts dans quelques universités ont vu leurs clientèles décroître ces dernières années : quelques-uns ont même fermé, faute d'étudiants. L'incertitude quant aux exigences des commissions scolaires est sans doute en bonne partie responsable de cette désaffection pour la formation andragogique.

À la Télé-université, nous croyons le moment venu de réaffirmer l'importance d'une préparation au métier d'enseignant aux adultes. Tout récemment, notre Commission des études a approuvé la création d'une *Majeure en éducation des adultes*, programme de 45 crédits destiné à celui qui souhaite acquérir des compétences de base en andragogie, en psychologie de l'adulte et de l'apprentissage, en design pédagogique et en sociologie de l'éducation. Les premiers étudiants seront admis au trimestre d'hiver 2002.

Mesures destinées à améliorer l'orientation et l'encadrement des étudiants

Quiconque est familier avec l'éducation des adultes sait toute l'importance de bien aiguiller ceux-ci dans leurs projets de formation et d'encadrer étroitement, au moins à ses débuts, toute entreprise éducative individuelle. Les pratiques de la Télé-université en la matière sont le fruit de longues années de travail auprès des adultes, des entreprises et des organisations professionnelles.

Pour définir les besoins de formation d'un groupe d'employés ou de membres d'une même organisation, de concert avec celle-ci ou avec l'employeur, la Télé-université dispose des plusieurs services. Outre SAVIE et la formation continue, auxquels nous faisons allusion plus haut, l'institution s'est dotée d'une Direction du développement des marchés, dont les « conseillers en formation à distance » sont habilités à identifier les besoins de formation. Les unités d'enseignement de la Télé-université, au sein desquelles oeuvrent les professeurs, sont également en mesure de poser de tels diagnostics et de dessiner les réponses adéquates, sous forme de cours et de programmes d'envergures variables. Par exemple, l'*Unité d'enseignement et de recherche Travail, économie, gestion* a rempli de nombreux mandats de ce type avec des organisations comme le Mouvement Desjardins, la Sûreté du Québec, la Banque nationale, l'Ordre des CGA, pour ne nommer que les principaux. L'*UER Sciences humaines, lettres et communication* a développé des programmes en langue vivante pour le Haut-commissariat aux réfugiés de l'Organisation des Nations unies ou en santé mentale pour les institutions du Québec. Enfin, l'*UER Sciences et technologies* a répondu aux attentes de l'Agence de coopération culturelle et technique en développant un cours avancé sur la formation à distance, intitulé FADIM.

L'étudiant qui se présente seul à la Télé-université n'est pas laissé à lui-même non plus. Le Service d'accueil et de renseignement – dont l'horaire de travail est d'ailleurs adapté à la clientèle desservie – guide ses premiers pas dans le cheminement éducatif qu'il contemple. Le SAR offre également un service d'aide-conseil en matière d'orientation scolaire. Les coordonnateurs analysent ensuite ses acquis scolaires et extrascolaires, et lui proposent un plan de formation individualisé.

L'encadrement de l'étudiant, à la Télé-université, ne s'arrête pas là. Les coordonnateurs des unités d'enseignement continuent de suivre la progression de l'étudiant tout au long de ses études. De plus, à chaque cours auquel il s'inscrit, l'étudiant est confié à un tuteur-correcteur qui assumera directement son encadrement. Enfin, le développement du campus virtuel et de l'enseignement en ligne ont conduit la Télé-université à faire des efforts supplémentaires au chapitre de la socialisation de ses étudiants. « L'homme est un animal social » disait Aristote : c'est une réalité à laquelle l'avènement de l'Internet et du web n'a rien changé. Reconnaisant l'importance d'animer, pour le bénéfice des étudiants, son campus virtuel, la Télé-université s'est engagée, dans le cadre du contrat de performance conclu cette année avec le ministère de l'Éducation, à mettre de l'avant tout un train de mesures.

Mesures destinées à accroître l'usage de l'inforoute et de la formation à distance en éducation des adultes

Pionnière de l'utilisation des nouvelles technologies en éducation et de la formation à distance au Québec – la Télé-université est toujours la seule institution d'enseignement universitaire à œuvrer exclusivement à distance -, notre institution est, bien entendu, très heureuse de voir l'importance qu'accordent les auteurs du projet de politique d'éducation des adultes à l'un et l'autre thème.

La formation à distance et son récent avatar, la formation en ligne, constituent, de notre avis, des outils indispensables d'une pratique moderne de l'éducation des adultes. La révolution en cours des moyens de consigner et de communiquer l'information, révolution dont le web est l'illustration la plus frappante, ouvre de nouvelles perspectives à l'enseignement aux adultes, sur les campus et à domicile aussi bien que dans les entreprises. Plus encore, la vie moderne, avec ses alternances d'études et de travail, ses frontières évanescentes entre l'âge de la fréquentation scolaire et l'âge de la vie professionnelle, les bouleversements continuels qui semblent le propre de la « nouvelle économie », appelle des solutions éducatives plus souples, plus efficaces. On l'a assez noté : les jeunes étudient et travaillent; les plus vieux travaillent et étudient. Tous ont en commun des contraintes d'horaires et des obligations dont les établissements d'enseignement doivent désormais tenir compte. Dans cette perspective, qui s'étonnera de voir croître la popularité de la formation à distance et de la formation en ligne?

Le ministère envisage de confier au CLIFAD le mandat d'évaluer l'organisation actuelle de la formation à distance au Québec et d'élaborer un plan stratégique. Institution fondatrice du CLIFAD, la Télé-université collaborera sans réserve, avec tous les autres établissements actifs en formation à distance, à cette entreprise qui arrive à point nommé.

Mesures destinées à favoriser une plus grande cohérence dans le financement des différents ordres d'enseignement et à réduire les chevauchements

La Télé-université souhaite ardemment que tous les établissements œuvrant en éducation des adultes, aux trois ordres d'enseignement, puissent compter sur un financement adéquat, que celui-ci provienne directement de l'État, des entreprises et des organismes professionnels ou des étudiants eux-mêmes. Cela dit, il importe de rappeler que la Télé-université, à la différence d'établissements qui œuvrent aux autres niveaux du système scolaire, ne reçoit pas de l'État un financement annuel prédéterminé et garanti. Tout au contraire, l'institution est financée, comme toutes les autres universités québécoises, selon les dispositions de la politique de financement des universités : c'est dire que son budget annuel est fonction directe du nombre d'étudiants qui choisissent de s'y inscrire et qu'il peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, au rythme des inscriptions. Le contrat de performance, conclu en juin 2001 entre l'établissement et le ministère de l'Éducation, vient moduler à la marge les effets fondamentaux de la politique de financement des universités en assurant à la Télé-université des revenus supérieurs si certains objectifs de performance sont atteints dans les délais convenus.

Pour le moment, les effets combinés de la politique de financement des universités et du contrat de performance mettent à peine la Télé-université en mesure de répondre aux demandes actuelles et de faire face à l'avenir. Une révision hasardée du mode de financement de

l'éducation des adultes ou de la formation à distance, au niveau universitaire, pourrait menacer ce fragile équilibre.

Quant aux chevauchements, qu'il faut toujours tendre à réduire, il n'en existe guère en matière d'enseignement à distance ou de formation en ligne. Chaque ordre d'enseignement a son rôle bien défini et s'y tient sans effort. Si d'aventure des chevauchements persistaient, on peut compter que l'étude du CLIFAD les mettra en lumière.

Mesures destinées à favoriser la recherche en andragogie et en éducation des adultes

La Télé-université qui, par le biais de ses équipes et groupes de recherches, est devenue au cours des années un des joueurs majeurs de la recherche en science de l'éducation au Québec⁴, est particulièrement heureuse des intentions annoncées visant à accroître la recherche en éducation, notamment en andragogie, en formation continue et en éducation des adultes. Cette intention est heureuse eu égard au peu de ressources qui sont consacrées collectivement à ce secteur de recherche. En effet, en 1997-1998, dans les universités du Québec⁵, les dépenses en recherche en éducation totalisaient 9,9M\$, soit 1,6% des dépenses globales de recherches alors que cette même année, les dépenses en éducation du Québec s'élevaient à 13,8 milliards de dollars, soit 7.6% du PIB. Comparativement aux sciences de la santé et aux autres secteurs de l'économie, la recherche en éducation fait figure de parent pauvre. Afin de rendre de meilleurs services à la collectivité québécoise, les nouvelles ressources annoncées sont indispensables si nous voulons avoir un impact significatif sur le développement de la formation continue.

⁴ MEQ.ES.DERU.SA 26 juillet 1999

⁵ Toutes sources de financement confondues. (MEQ ES.DERU.SA 26 juillet 1999)

CONCLUSION

La Télé-université ne peut que se réjouir de l'ouverture et de l'intérêt que manifestent les ministres responsables de la politique d'éducation des adultes à l'endroit de la formation en ligne et de la formation à distance. Le temps n'est-il pas venu, pour le ministère de l'Éducation, de liquider les derniers relents de ces préjugés qui tenaient la formation à distance – on disait « l'enseignement par correspondance » - pour un ersatz, une forme dévaluée de l'éducation? Le croira-t-on? Le règlement du ministère de l'Éducation relatif à la classification des enseignants stipule encore que les cours universitaires qui ne sont pas intégrés à un programme régulier ne peuvent être reconnus, dans la scolarité d'un enseignant, que s'ils ont été suivis sur campus. En effet, l'article 14 de ce règlement stipule expressément que « les cours donnés par correspondance, radio, télévision ou tout autre moyen ...ne sont pas reconnus ». ⁶ Un pareil archaïsme, que rien ne fonde, n'est que l'un de ces nombreux obstacles qui parsèment le chemin des écoliers adultes. Un ménage s'impose.

Sur un plus vaste plan, il faut reconnaître que l'avènement de l'« économie du savoir » ne se fera pas sans la mobilisation de ressources considérables : la création même d'une « culture de la formation continue », création appelée par le projet de politique d'éducation des adultes et qui est une condition de réalisation de l'« économie du savoir », demande elle-même plus qu'un simple changement des attitudes et un rebrassage de quelques programmes gouvernementaux. Quiconque pense que le système d'éducation, et le segment de l'éducation des adultes en particulier, est suffisamment doté et n'a besoin, pour atteindre un rendement optimal, que d'une « meilleure concertation des acteurs », se trompe lourdement. Il faut peut-être citer encore une fois ce ministre britannique qui disait : « *If you think education is expensive, try ignorance!* ».

⁶ MÉ Q, Règlement sur les critères d'évaluation de la scolarité comme facteur servant à déterminer la qualification du personnel enseignant, c. C-60, r.4.